

**Bureau électoral**

Présidence : Ariane Annen Devaud

**Election complémentaire à la Municipalité du 29.04.2024****Procès-verbal d'assermentation**

Secrétaire : Alexandra Magnenat

Suite à l'élection complémentaire à la Municipalité datée du 29 avril 2024, aucun recours n'ayant été déposé dans les 3 jours suivants, le Bureau électoral procède aujourd'hui à l'assermentation de son nouveau Conseiller municipal.

La présidente du Bureau électoral, Mme Ariane Annen Devaud, après s'être assurée qu'il n'y avait aucun degré de parenté, prohibé par loi, avec les autres élus de la Municipalité, donne lecture du serment :

- « Vous promettez d'être fidèles à la constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. »
- « Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »
- « Vous promettez également d'administrer avec fidélité et impartialité les biens communaux ; de ne jamais taire les contraventions aux lois, ordonnances et règlements de police qui pourraient venir à votre connaissance ; de nommer toujours le plus éclairé et le plus propre à l'emploi dont il s'agira ; enfin de n'excéder jamais les attributions qui vous sont confiées. »

A l'appel de son nom, **M. Jean-Marie Urfer** solennise la promesse.

Le nouveau Conseiller municipal prendra ses fonctions en date du 1<sup>er</sup> juillet 2024.

**AU NOM DU BUREAU ELECTORAL**

La présidente  
  
Ariane Annen Devaud



La secrétaire  
  
Alexandra Magnenat

Copie : Secrétariat municipal